

#### FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

**BURUNDI** 

La corruption et les malversations sont les principales causes des difficultés que connaissent les entreprises publiques

Rapport sur la gouvernance et les droits économiques et sociaux

### TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
0. INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE D'IMPUNITE DES CRIMES ET DE MESSAGES DE HAINE INCITANT A LA	
VIOLENCE	1
I.1. Des patrouilles et embuscades nocturnes inquiétantes en province Bujumbura	1
I.2. Le trafic d'êtres humains au Burundi	2
I.3. Une justice qui favorise l'impunité des crimes	4
I.4. Des discours, messages de haine ethnique et d'appel aux violences politiques	4
I.5. Une manifestation de joie le jour anniversaire des massacres de décembre 2015	5
II. COTISATIONS, CONTRIBUTIONS FORCEES ET DETOURNEMENT DES FONDS DESTINA	ES
AUX PRESTATAIRES DE SERVICES PUBLICS	6
II.1. Des responsables du Collectif des Associations des Motards et Taximen du Burundi	
COAMOTABU en sigle accusés de détourner les cotisations de leurs membres	6
II.2. Exigence de contributions financières pour la construction du stade Buhumuza en province	
Cankuzo	7
II.3. Contributions forcées pour la construction des bureaux des provinces Rumonge et Muyinga	7
II.4. Les agents communaux recrutés pour faire le recensement des jeunes chômeurs n'ont pas reçu	ļ
leurs dues depuis septembre 2020	8
III. EDUCATION: DES TRICHERIES AUX AGRESSIONS IMPUNIES CONTRE ENSEIGNANT	S9
III.1. Un directeur de l'ECOFO Karinzi triche les examens en faveur de certains de ses élèves	9
III.2. Des élèves contraints de participer aux travaux communautaires à la veille des examens	9
III.3. Un enseignant dans l'œil du cyclone pour avoir démasqué une fraude et refusé de signer la	
régularité d'un championnat interscolaire	9
III.4. Un enseignant agressé par des élèves membres de la ligue des jeunes Imbonerakure	10
III.5. Des étudiants de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs present de l'Université du Burundi n'ont pas perçu de l'Université du Burundi n'ont pas per per per per per leurs per per per per per per per	deux
mois	10
IV. GESTION DU COVID-19 : DU DETOURNEMENT DES PRIMES DU PERSONNEL DE	
SURVEILLANCE A LA CORRUPTION DANS LA GESTION DES TESTS ET CONFINEMENTS	11
IV.1. Grogne du personnel de surveillance épidémiologique contre le non-paiement de leurs primes	s 11
IV.2. Des cas de contamination à la pandémie de COVID-19 en hausse au Burundi	12
V. SPECULATIONS ET HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS SUR LES MARCHES	12
VI. DES ENTREPRISES ETATIQUES CONNAISSENT D'ENORMES DIFFICULTES CAUSEES	
PAR LE REGIME DU CNDD-FDD.	16
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	18

#### 0. INTRODUCTION

Le pays fait face à une criminalité galopante. Les patrouilles nocturnes des miliciens Imbonerakure ainsi que le discours de la haine aggravent l'insécurité dans le pays. La pauvreté s'installe et se renforce dans les ménages.

Le présent rapport du mois de décembre 2020 dénonce notamment des cotisations et des contributions financières récurrentes exigées par les pouvoirs publics, les détournements de fonds destinés aux prestataires de services publics, les tricheries dans le secteur de l'éducation et les injustices de tout acabit dont sont victimes des burundais, le non-respect des engagements faits par les pouvoirs publics, la gestion calamiteuse et frauduleuse des entreprises publiques, la gestion hésitante du COVID-19, les spéculations financières et les hausses de prix des produits sur les marchés burundais.

# I. CONTEXTE D'IMPUNITE DES CRIMES ET DE MESSAGES DE HAINE INCITANT A LA VIOLENCE

#### I.1. Des patrouilles et embuscades nocturnes inquiétantes en province Bujumbura

Les miliciens Imbonerakure continuent de quadriller le pays par leurs patrouilles de jour et de nuit. A leur passage, ils terrorisent la population qui est contrainte de s'incliner face aux pulsions des patrouilleurs.

En province Bujumbura, en complicité avec le tristement célèbre Lieutenant-Colonel Marius



Photo de Lieutenant-Colonel Marius Gahomera quand il était encore Major

Gahomera, commandant du camp Mujejuru, les Imbonerakure sèment la panique dans les communes Mugongo-Manga, Mukike et Nyabiraba. La reprise de ces activités macabres aurait été décidée lors de la réunion tenue en date du 02 décembre 2020 qui avait notamment regroupé certains jeunes Imbonerakure, des administratifs à savoir Ferdinand Simbananiye, administrateur communal de Nyabiraba, Stany

Bazahica, chef de zone Ijenda et le Lieutenant-Colonel Marius Gahomera. Dès le lendemain de cette réunion, des Imbonerakure sélectionnés et armés patrouillent dans les collines, sentiers et routes à

partir de 18h30minutes. A leur passage, ils tabassent des gens et leur soutirent de l'argent et autres objets dont des montres et téléphones portables.



Ces Imbonerakure seraient responsables de l'attaque armée qui a visé un véhicule immatriculé K 0835A, le 30 décembre 2020 vers 21h25minutes, sur la sous colline Majombe, colline Buhoro, zone Ijenda commune Mugongo-Manga. Lors de cette embuscade, une jeune fille est morte sur place, une femme et un homme ont été grièvement blessés.

PHOTO de Sybella Ndayiragije tuée lors de l'embuscade

#### I.2. Le trafic d'êtres humains au Burundi

Depuis quelques années, le régime organise, à travers des réseaux secrets, le trafic d'êtres humains. Des centaines de femmes ou jeunes filles partent régulièrement vers les pays du golfe pour des emplois domestiques.

Le trafic d'êtres humains a enrichi des personnalités influentes du parti au pouvoir. Face aux multiples dénonciations, le régime a finalement annoncé des mesures pour endiguer le phénomène. En date du 24 décembre 2020, le Conseil des Ministres avait décidé de suspendre les organisations impliquées dans ce crime sans envisager aucune autre mesure de châtiment contre les auteurs du trafic humain. Cette mesure a été prise suite à une découverte macabre d'au moins 101 femmes et filles dans une maison près de l'Aéroport de Bujumbura, le 14 décembre 2020, en attente d'être vendues par l'organisation « Culinary Training Agency Burundi » vers les pays du Moyen-Orient où elles sont

traitées comme des esclaves. Curieusement, toutes ces femmes et filles passaient sur l'Aéroport International de Bujumbura et les informations obtenues par la suite disent que certaines d'entre elles ont dû effectuer leur voyage vers ces pays. Précisons que chaque fille et femme paye au moins 300 dollars qui sont partagés par des personnalités politiques bien connues du cercle d'individus au pouvoir.



Photo des femmes et filles en attente de voyager

#### I.3. Une justice qui favorise l'impunité des crimes



Une femme du nom de Ndabirorere Brigitte originaire de la province Cankuzo, membre de la ligue des femmes du parti au pouvoir a écopé d'une peine de 5 mois de prison ferme après avoir tenté de tuer au couteau son mari. La justice de Cankuzo en procès de flagrance le 31 décembre 2020 l'a condamné à cinq mois de prison, ce qui a grandement étonné les habitants du quartier Ndava qui savent combien de fois cette femme avait toujours planifié de tuer son mari.

Photo Ndabirorere Brigitte, la femme qui a failli tuer son mari

### I.4. Des discours, messages de haine ethnique et d'appel aux violences politiques

Les messages de haine ethnique et d'appel aux violences politiques sont une triste réalité au Burundi. Ils sont habituellement suivis des actes d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées. Les auteurs ne cessent de disséminer ces messages pour que les exécutants ne se lassent pas de commettre les crimes.

En province Bujumbura, il a été signalé des réunions organisées dans les communes Mutimbuzi, Nyabiraba, Mubimbi et Kabezi, respectivement en dates du 11, 18, 23 et 29 décembre 2020. Lors de ces réunions, des Imbonerakure étaient présents et recevaient des messages de haine et de violence contre les membres de la composante sociale Tutsi et des opposants politiques du parti au pouvoir. L'ordre du jour était le même partout, éliminer les Tutsi et les Hutu de l'opposition. En commune Mutimbuzi, la réunion a eu lieu en zone Gatumba et avait été animée par le secrétaire provincial du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, les acteurs principaux de ces enseignements sont les nommés Nkeshimana Emmanuel, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD, Simbananiye Ferdinand, administrateur communal de Nyabiraba, Butoyi Siméon, administrateur communal de Mutimbuzi, Harimenshi Dismas, administrateur communal Mubimbi et Hussein Ntahetwa, chef de zone Gatumba.

En province Kirundo, des rapatriés burundais de la commune Bugabira venus spécialement du camp de Mahama au Rwanda s'inquiètent des propos divisionnistes du député Rémy Bigerumusase, élu dans la circonscription de la province Kirundo et natif de la commune de Bugabira. Au cours de ses descentes, ce dernier a pointé du doigt les rapatriés burundais venus du Rwanda et a demandé aux Imbonerakure de les suivre de près car certains d'entre eux n'auraient pas l'objectif de construire le pays mais plutôt de le détruire. Il a rejoint ainsi les propos du chargé des renseignements en province Kirundo qui qualifie les rapatriés burundais venus du camp de Mahama de militaires formés au Rwanda.

#### I.5. Une manifestation de joie le jour anniversaire des massacres de décembre 2015

Comme il était prévu dans tout le pays, le parti CNDD-FDD et les associations de la « société civile » proches du pouvoir ont organisé une marche manifestation samedi le 12 décembre 2020 pour remercier les Nations Unies de la mesure prise de rayer le Burundi sur la liste des pays qui figurent sur l'agenda du CSNU. La manifestation de joie intervenait le jour de deuil en mémoire des populations des quartiers contestataires du troisième mandat de feu Pierre Nkurunziza, tuées par les forces de défense et de sécurité en collaboration avec les milices Imbonerakure les 11 et 12 décembre 2015.

Partout dans le pays, l'administration et la police ont pris la décision de paralyser toutes les activités tant commerciales que sociales forçant les gens à participer à la manifestation. En province Muramvya, la population a boycotté la manifestation. Au stade de Muramvya, les manifestants injuriaient les membres des organisations indépendantes des droits de l'homme en exil comme le

Forum pour la Conscience et le Développement FOCODE, les personnalités qui ont tenté de renverser les institutions en 2015 dont le Général Niyombare, les réfugiés et les opposants politiques.

# II. COTISATIONS, CONTRIBUTIONS FORCEES ET DETOURNEMENT DES FONDS DESTINES AUX PRESTATAIRES DE SERVICES PUBLICS

## II.1. Des responsables du Collectif des Associations des Motards et Taximen du Burundi COAMOTABU en sigle accusés de détourner les cotisations de leurs membres

Les responsables du COAMOTABU sont tous des fidèles du parti CNDD-FDD. Selon les membres du Collectif, ils sont intouchables et en profitent pour gérer à leur guise les cotisations. Chaque conducteur de taxi-moto paie des cotisations journalières de 700FBu, des frais d'adhésion de 10 000 FBU, ainsi que des frais de parking allant de 50 000 FBU à 100 000FBU. Le Collectif est né en 2020 et rassemble au moins 14 millions de FBU par jour, selon des sources au sein de cette association.

Les responsables du collectif ne présentent jamais de rapport d'utilisation des cotisations aux membres de l'association. « Ils nous disent que ces cotisations servent uniquement à secourir les affiliés en cas d'accident de roulage ou de maladie grave. Mais des motards blessés lors des accidents ne reçoivent aucun appui », nous déclare un membre du collectif.

Des agents de sécurité de ce Collectif confisquent les motos en cas de retard de paiement et font payer un montant qui va de 5000FBU à 10000FBU pour récupérer l'engin saisi. Le Collectif fait également la vente des gilets à un prix de 26000FBU qui ne correspond pas à la valeur réelle de l'uniforme.

L'adhésion à ce Collectif n'est pas volontaire, c'est une exigence du métier pour pouvoir travailler dans ce domaine. La loi en matière de liberté d'association est ici méconnue et les motards n'ont qu'à s'y plier, car ils n'ont aucune protection. Les responsables membres du parti au pouvoir font la loi. C'est le pouvoir qui a exigé que les conducteurs de taxi-motos soient regroupés pour être mieux suivis.

### II.2. Exigence de contributions financières pour la construction du stade Buhumuza en province Cankuzo

Le nouveau gouverneur de la province Cankuzo, Boniface Banyiyezako, a exigé, lors d'une réunion de sécurité en novembre 2020, que tous les fonctionnaires enseignants s'acquittent avant le 15 décembre 2020, d'une contribution financière pour la construction du stade de Cankuzo. Les contributions varient selon les niveaux d'études : 15 000FBU pour ceux qui ont une licence, 10 000FBU pour le diplôme D7 et 7 000FBU pour le diplôme D6. Son prédécesseur Desiré Njiji avait collecté des montants exorbitants pour le même stade et pour la construction du Campus Buhumuza. Jusqu'à son départ, aucun rapport n'avait été donné aux contribuables, ni pour le stade Cankuzo ni pour le campus. Pour le campus Buhumuza, il est surprenant de lire sur la pancarte que le campus a été construit sur les fonds du FONIC, alors que toute la population de Cankuzo a forcément contribué pour sa construction.

### II.3. Contributions forcées pour la construction des bureaux des provinces Rumonge et Muyinga

Depuis le 20 décembre 2020, des collecteurs mandatés par les communes et la province circulent dans les collines de la **province Rumonge** pour exiger une contribution de 2000FBU à chaque habitant qui a l'âge de 18 ans et plus. La nouvelle province aurait un besoin urgent d'un bureau provincial, et cet argent servira à sa construction. Les parents qui ont des enfants de cet âge se lamentent. Ils sont obligés de payer pour eux et pour leurs enfants en chômage pour certains. En parallèle, les propriétaires des bars, des hôtels, des restaurants, des boutiques et des magasins disent être dépassés par ces exigences de contributions financières. Le gouverneur sortant n'a jamais expliqué l'utilisation des fonds collectés et le nouveau s'active à récolter d'autres sans daigner rendre compte de l'utilisation des contributions antérieures.

En province Muyinga, le parti au pouvoir continue la politique des contributions forcées et de rançonnement de sa population. Le cas le plus récent est celui d'un communiqué émanant de la Direction Provinciale de l'Enseignement, Formation Technique et Professionnelle de Muyinga qui a été adressée aux autorités scolaires communales. Blaise-Pascal MISAGO, le Directeur Provincial de

Muyinga en application des directives reçues de la part du cabinet du gouverneur précise les plafonds de contribution par catégories de prestataires de service.

Ainsi, le Directeur Provincial doit contribuer à hauteur de 100 000 FBU, ses Conseillers à 50 000 FBU chacun. Le Directeur Communal de l'Enseignement, Formation Technique et Professionnelle doit payer aussi 50 000 FBU. Les Directeurs des Lycées sont tenus de libérer 30 000 FBU chacun. Les Directeurs des Ecoles Fondamentales, quant à eux doivent contribuer à raison de 20 000 FBU chacun. Les enseignants de niveau Licence et IPA V doivent s'acquitter d'un montant de 5 000 FBU chacun, ceux de niveau ENS III, A1 paient 4 000 FBU par individu, alors que ceux de niveau D7 et D6 libèrent 3 000 FBU.

Les autres employés (Plantons, Sentinelles, Chauffeurs) du domaine de l'Enseignement ne sont pas exemptés de ces contributions. Ils s'acquittent de cette redevance à hauteur de 1 000 à 2 000 FBU par individu. Au Lycée de Mukoni, une Ecole sous Convention Pentecôte dirigée par Séverin Nzikobanyanka, les perceptions ont été clôturées le vendredi 11 décembre 2020, sur un ton menaçant du Directeur envers ses collaborateurs, comme quoi, celui ou celle qui ne se serait pas acquitté(e) de cette obligation, se verra obligé(e) de s'expliquer auprès du Directeur Provincial en personne.

Monsieur Nzikobanyanka a averti qu'en arrêtant de percevoir les contributions le vendredi, la liste comportant des signatures devrait être déposée sur la table du DPEFTP au plus tard la matinée du lundi 14 décembre 2020.

# II.4. Les agents communaux recrutés pour faire le recensement des jeunes chômeurs n'ont pas reçu leurs dues depuis septembre 2020

Au moins 13195 agents recenseurs ont participé au service de recensement des jeunes chômeurs organisé du 12 au 17 septembre 2020. Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement commanditaire de ce service leur avait promis 10000FBU par jour de prestation, soit 60000FBU au total pour chaque prestataire. A leur grande surprise, ces agents recenseurs n'ont pas reçu leurs dues jusqu'à la fin de l'année qui s'achève. C'est le silence de la part des responsables du Ministère qui a organisé l'activité. De leur côté, les victimes n'osent pas lever le petit doigt pour réclamer leurs droits de peur d'être taxées de « perturbateurs de l'ordre public ».

## III. EDUCATION: DES TRICHERIES AUX AGRESSIONS IMPUNIES CONTRE ENSEIGNANTS

# III.1. Un directeur de l'ECOFO Karinzi triche les examens en faveur de certains de ses élèves

Le nommé Nduwimana Roger, directeur de l'ECOFO Karinzi en commune et province Bubanza a fraudé pour ses élèves, les examens du premier trimestre de cette année scolaire 2020-2021. Tous les examens qui avaient été passés avant le 21 décembre 2020 ont été repris, au moment où le coupable avait déjà pris fuite. Suite à cette situation, les élèves sont partis en vacances sans avoir obtenu leurs notes du premier trimestre. Avec la politique d'organiser des examens semblables par commune et par niveau, les directeurs qui s'accusent d'incompétence professionnelle tentent de faire tricher les examens en faveur de leurs élèves pour ne pas occuper les derniers rangs dans les classements des écoles.

# III.2. Des élèves contraints de participer aux travaux communautaires à la veille des examens

Au moment où les examens du 1<sup>er</sup> trimestre allaient commencer en date du 7 décembre 2020 à 8h00, les élèves du Lycée technique communal Mwaro II en commune Rusaka, province Mwaro, ils participaient, le 05 décembre 2020, aux travaux communautaires organisés par l'administration communale à L'ECOFO Kizi, zone Makamba de la même commune de Rusaka. Ces élèves étaient dans l'obligation d'accueillir le Vice- Président de la République, Prosper Bazombanza, natif de cette colline.

# III.3. Un enseignant dans l'œil du cyclone pour avoir démasqué une fraude et refusé de signer la régularité d'un championnat interscolaire

En date du 19 décembre 2020, Sindayihebura André, un enseignant du Lycée Mwaro, en province Mwaro, est entré en cachette fuyant les menaces du patron provincial du Service National des Renseignement, le nommé Ndayisenga Gérard. Selon des sources provenant de cette école, la victime est un coach de l'équipe de football de l'école. Il avait démasqué une fraude lors d'un match de Football qui a opposé son lycée Mwaro et le Lycée Muyebe lors d'un championnat interscolaire. Ce

lycée de Muyebe avait fait jouer un ancien élève de cette école, qui étudie aujourd'hui en province Bubanza. Le Responsable du SNR avait tenté de faire signer par force la régularité du match en question aux autorités de cette école et aux responsables du championnat interscolaire. Ce que n'a pas accepté l'enseignant et syndicaliste.

### III.4. Un enseignant agressé par des élèves membres de la ligue des jeunes Imbonerakure

En date du 01 décembre 2020, le nommé Muzaneza Didace, un enseignant du Lycée communal de Muzye, situé en commune de Giharo, province de Rutana, a été sérieusement tabassé par des élèves qui se réclament membres de la ligue des jeunes Imbonerakure. Le crime a été commis devant les autorités scolaires dont le directeur communal de l'éducation et le directeur de l'école. C'était après un match interscolaire quand ce professeur avait dénoncé des comportements obscurantistes. Ces dernières n'avaient pas réagi face à l'agression. Les collègues de la victime avaient sorti une pétition dans laquelle ils menaçaient d'arrêter les cours si rien n'était fait.

# III.5. Des étudiants de l'Université du Burundi n'ont pas perçu leurs prêt-bourses depuis au moins deux mois

Les étudiants de tous les campus de l'Université du Burundi se trouvent dans une situation de détresse financière depuis deux mois. Ils n'ont pas reçu leur prêt-bourse des mois de novembre et décembre 2020 alors que les finalistes sont en stages professionnels, et que les autres doivent subvenir à un certain nombre de besoins pour continuer à bien etudier. La dernière perception de la prêt-bourse date du mois d'octobre 2020. Les étudiants disent ne pas comprendre pourquoi le gouvernement du Burundi ne débourse ces paiements.

# IV. GESTION DU COVID-19 : DU DETOURNEMENT DES PRIMES DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE A LA CORRUPTION DANS LA GESTION DES TESTS ET CONFINEMENTS

# IV.1. Grogne du personnel de surveillance épidémiologique contre le non-paiement de leurs primes

Une partie du personnel médical affecté à certains points de surveillance épidémiologique contre la pandémie du COVID-19 réclame 12 mois d'arriérés de leurs primes et s'insurgent contre la ségrégation contre une partie du personnel dans le paiement de la prime.

A la fin de décembre 2020, le personnel médical des provinces de Rumonge, Cibitoke et Makamba réclamaient au moins 12 mois d'arriérés de leurs primes au moment où une autre partie des équipes médicales avait obtenu au moins 6 mois en date du 2 décembre 2020. Des informations recueillies disent que seul le personnel de 10 sur 35 points de surveillance avait bénéficié de ce paiement. Ceux qui n'ont rien obtenu dénoncent la ségrégation dont ils sont victimes. Ils estiment que rien ne justifie le paiement de cette prime à une partie du personnel médical et pas aux autres. Ils demandent d'être régularisés. La dernière tranche de paiement de ces primes par l'OMS date du mois de décembre 2019. Cette année, le paiement a été confié à l'OIM qui a signé un contrat avec le ministre de la santé et qui s'est acquitté de son devoir de transfert des fonds comme convenu.

Des sources bien informées précisent que les irrégularités se passent au sein du Ministère de la Santé. Chaque infirmier doit recevoir une prime mensuelle de 300000FBU. Ils sont à 48 infirmiers à réclamer 12 mois d'arriérés, soit un montant total de 3600 000F Burundais chacun. En date du 23 décembre 2020, les 25 infirmiers œuvrant dans différents points de surveillance du COVID-19 ont été accusés de réclamer leurs primes et renvoyés chez eux. A partir de cette date jusqu'à la fin du mois, le travail de surveillance de la pandémie avait été suspendu.

#### IV.2. Des cas de contamination à la pandémie de COVID-19 en hausse au Burundi

Au moment où des vagues de contamination du Covid-19 se font remarquer dans presque tous les pays du monde, le Burundi n'est pas en reste.

Dans la deuxième quinzaine du mois de décembre 2020, le porte-parole du Ministère de la santé et de lutte contre le Sida avançait un effectif de plus de 760 personnes contaminées depuis septembre 2020, dont 136 cas provenant de l'extérieur du pays par l'Aéroport international de Bujumbura. Le relâchement et la négligence dans l'application des mesures de lutte contre la pandémie constituent la cause majeure de cette recrudescence de la pandémie.

Le relâchement dans l'application des mesures barrières est la principale cause de la recrudescence de la maladie au Burundi. Aussi, certaines personnes impliquées dans l'application des mesures de lutte contre la pandémie cèdent à la corruption ou aux pressions des gens de pouvoir et laissent les gens en quarantaine fréquenter les autres personnes, ce qui augmente les cas de contamination.

Aussi, dans les villes tout comme dans les campagnes, l'application des mesures de prévention contre le COVID-19 n'est pas une obligation. Les Burundais n'ont rien changé de leurs habitudes de salutation, de leur circulation dans les espaces publics et de leurs activités journalières de loisir et de survie. Le port de masques est volontaire. Les boîtes de nuit et les bars sont ouverts à qui veut les fréquenter. Les rassemblements publics se font comme d'ordinaire. Le cours de la vie continue dans les écoles où les mesures barrières de prévention contre le COVID-19 sont inexistantes.

### V. SPECULATIONS ET HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS SUR LES MARCHES

La période de novembre et décembre 2020 a connu des hausses de prix des produits de première nécessité dans différents marchés des provinces du Burundi. Ces hausses de prix sont dues à l'épuisement des récoltes de l'été et à la crise liée à la période de soudure. Vers la fin de la période sous rapport, les célébrations des fêtes de Noel et du Nouvel an ont aggravé la situation. A côté de ces raisons qui expliquent les hausses des prix sur les marchés, il y a des spéculations des commerçants qui cherchent des profits au détriment des consommateurs.

En province Muramvya, les prix des denrées alimentaires n'ont cessé d'augmenter, et des spéculations financières diverses observées au chef-lieu de la province. Le tableau suivant montre le pic des prix de produits alimentaires et des spéculations autour du ciment BUCECO et des services de transport public au cours de la première quinzaine du mois de décembre 2020.

Article	Mesure	Prix normal	Début déc. 2020
		Prix	Prix
Riz	1 kg	2 000	2.600
Haricot	1kg	1 000	2 000
Farine de manioc	1kg	1 000	1.500
Farine de mais	1kg	1 000	1.400
Sel de cuisine	1kg	800	1.100
Huile de palme	Un bidon 5 L	9 000	13 000
Banane	1 bon régime	10 000	12 000-14 000
Patate douce	Un bon panier	2 000-3000	5 000
Pomme de terre	1kg	700	1.100
Avocat	1 pièce	200	500
Sucre	1kg	2.500	4 000 ou plus
			(très rare)
Manioc	3 pièces	1 000	1.200
Colocase	Un bon panier	7 000	10 000
Viande	1 kg	9 000	10 000
Tomate	1 kg	1 000	2.200
Ananas	1 pièce	500	800
Loyer maison	2 Chambrettes +	50 000	100 000
	salon/mois		
Ciment (BUCECO)	1 sac	25 000	35 000 (rare)
Moulin	1kg manioc	60	100
Transport	Muramvya-Buja	3 000	6 000
	Muramvya-Gitega	3 000	5 000

En province Cankuzo, les prix des produits alimentaires variaient comme suit à la deuxième quinzaine du mois de décembre 2020 :

Article	Mesure	Prix antérieurs	Deuxième 15aine de déc. 2020
		Prix	Prix
Riz qualité médiocre	1 kg	1200	1600
Riz Tanzanien	1kg	1800	2400
Haricot qualité mélange	1kg	1400	1600
Arachide	1kg	3000	3600
Lait	11	1600	2000
Viande	1 kg	9 000	10 000
Mais	1 kg	1 000	1400
Œuf	1 pièce	250	400
Bidon de 201 huile de coton	201	70 000	90 000
Bouteille 65 cl d'amstel	1 bouteille	1800	2000
(rare)			

Le sucre et le produit de la BRARUDI Amstel étaient introuvables sur les marchés et se vendaient en cachette à des prix exorbitants.

Les prix des denrées alimentaires ont flambé pendant la période des fêtes de fin d'année 2020 : un kg de viande se vendait entre 8000Fbu-10 000FBU suivant les lieux. En communes Gisagara et Mishiha, 1 kg de viande se vendait à 9000FBU, tandis qu'au chef-lieu de la province Cankuzo, le kg de viande coûtait 8500FBU. A Kigamba et Cendajuru, 1 kg de viande coûtait 8000FBU, alors qu'avant on pouvait l'avoir à moins de 6000FBU. Un régime de banane qui coûtait 5000Fbu deux semaines avant les fêtes coûtait entre 10 000-12 000FBU pendant les fêtes. Le coût d'une poule avait doublé de 6000FBU à 12 000FBU. 1kg de pomme de terre qui coûtait 750FBU avait monté à 900FBU.

En province Cibitoke, lors de la période des fêtes de Noël et du Nouvel an, les prix des denrées alimentaires ont été revus à la hausse. Un kilogramme de haricot qui s'achetait à 1500 FBU a connu une augmentation d'au moins 500, un kg de farine de manioc qui s'achetait à 1200FBU se vendait à 1600FBU.

Un kilo de riz de qualité moyenne se vendait à 2000FBU alors qu'il ne coûtait que 1600 FBU avant la période des fêtes.

Les commerçants avançaient la pandémie du COVID-19 comme motif de la cause des des prix, mais l'administration locale les mettait en garde sans arriver à stopper les spéculations.

En province Mwaro, la patate douce qui constitue un produit de soudure par excellence dans cette région avait connu une terrible flambée de prix suite à l'offre du produit qui avait sensiblement été réduite au marché. Quand ce produit parvenait à être disponible, un panier moyen de patate douce coûtait 15 000fbu alors qu'il coûtait 6 000f il y avait un mois.

Le prix de la pomme de terre avait passé de 700-800FBU à 1200FBU. Le haricot de 1500FBU le kg était à 1800FBU.

En province Ngozi, il a été signalé des commerçants qui ont écopé des sanctions suite à leurs spéculations sur la vente des produits BRARUDI. Des administrateurs communaux en collaboration avec le corps de police ont imposé des amandes à tous les détaillants qui ont affiché ce mauvais comportement. Une amande de 50000 FBU a par exemple été imposée à un certain Tuburo, originaire de la colline Kabuye en commune Ruhororo, le lendemain de la fête de Noël. Un certain Alexis, alias Washushe qui vend au détail ces produits de la Brarudi au marché de Gahaga en commune Ruhororo a reçu la même sanction.

Au moment où le produit Amstel était en situation de carence dans presque toute la province, une bouteille de 65cl se vendait à 2200FBU au lieu de 1800FBU. Une bouteille de Fanta se vendait à 800FBU au lieu de 700FBU. Une bouteille de Primus se vendait à 1700FBU alors qu'elle devrait être vendue à 1500FBU.

Rappelons que le contrôle de la vente du Ciment BUCECO est devenu un défi et la complicité des pouvoirs publics est un secret de Polichinelle. La stabilité du prix officielle de 24500FBU est loin d'être respectée dans les magasins de tout le pays où le prix par sac de 50 kg varie entre 26000 et 32 000 FBU

# VI. DES ENTREPRISES ETATIQUES CONNAISSENT D'ENORMES DIFFICULTES CAUSEES PAR LE REGIME DU CNDD-FDD.

Suite à la mauvaise gestion des entreprises publiques burundaises, leur santé financière est mal en point. Le Président Evariste Ndayishimiye jette la responsabilité sur les employés et les syndicats. En effet, lors d'une émission publique qu'il a organisée en date du 30 décembre 2020, au chef-lieu de la province Ngozi, le Président a fustigé les dirigeants et employés des sociétés REGIDESO et ONATEL et les a tenus pour responsables de la faillite de ces entreprises.

Le personnel de ces deux entreprises se défend et accuse plutôt le pouvoir du CNDD-FDD d'avoir entraîné lui-même ces entreprises à la faillite, notamment en nommant des responsables à leurs commandes qui n'en avaient pas les compétences techniques requises, mais aussi en ne payant les dettes énormes qu'il doit à ces entreprises publiques. De surcroît, le régime du CNDD-FDD est à l'origine des contrats budgétivores qui ont lié l'entreprise REGIDESO et les Sociétés privées Interpetrol et Payway depuis 2017. Ces sociétés ont vidé les caisses de l'entreprise, vu les bénéfices énormes qu'elles tiraient de leurs contrats.

Le régime d'Evariste Ndayishimiye aurait lui-même constaté cette triste réalité en résiliant le contrat qui liait la REGIDESO à Payway, le 07 décembre 2020. La mesure quoi que saluée par le personnel de la REGIDESO a mis en difficulté les clients qui prennent beaucoup de temps et de dépenses pour avoir droit rapidement aux services de l'entreprise depuis lors. Payway avait facilité l'accès rapide au courant électrique notamment par téléphone mobile.

On se rappellera que d'autres entreprises publiques ont eu des difficultés de fonctionnement depuis la prise du pouvoir par le parti CNDD-FDD en 2005. Le Fond National d'Investissement Communal FONIC que le régime avait lui-même créé pour jouer le rôle de transfert des subventions de 500 millions de francs burundais aux communes est accusée d'être à l'origine des échecs enregistrés au niveau de 129 communes que compte le pays.

Face à la mauvaise gestion et à la faillite des entreprises publiques, c'est la population burundaise qui en paie les pots cassés. Pour le cas de la REGIDESO par exemple, des communautés entières souffrent de ne pas avoir d'eau potable.

Les abonnés de la REGIDESO en commune Nyanza-lac, **province Makamba** viennent de passer plus de 5 mois sans eau potable dans leurs ménages. Les habitants contactés accusent les employés de cette

société d'être corrompus. D'après les abonnés des quartiers résidentiels de Gitunda et Bogorwa au chef-lieu de la commune, « ce n'est pas l'eau qui est insuffisante. Ce sont les employés de la REGIDESO qui sont corrompus. Ils laissent les fraudeurs s'approvisionner sur les tuyaux des réservoirs avant la distribution. C'est déplorable que cela se fasse au su et au vu des responsables de cette société et responsables administratifs », déplorent-ils. L'ouverture frauduleuse en vrac et en désordre des stations de lavage de véhicule est à l'origine de la pénurie de l'eau dans les ménages, selon ces habitants contactés.

« Des stations de nettoyage des véhicules ont été créées à Muyange. Les raccordements ont été faits sur les tuyaux qui approvisionnent le chef-lieu de la commune. On a toujours dénoncé mais aucune décision pour décourager ce comportement », expliquent des mamans trouvées au bord du lac Tanganyika en train de laver le linge. Souvent, les abonnés réguliers sont obligés d'acheter ce produit chez les fraudeurs.

« Ils sont les seuls à avoir de l'eau dans les tuyaux. Nous devons acheter de l'eau potable chez eux. Ils collectent des centaines de milliers de francs burundais par jour », renchérissent nos interlocuteurs. La population craint d'être attaquée par des maladies de mains sales liées au manque d'eau potable, car contrainte de s'approvisionner en eaux du lac Tanganyika et en eaux des pluies.

Au chef-lieu de la commune Gisozi, **province Mwaro**, des restaurants et buvettes autour du marché, des ménages du quartier proche du chef-lieu de la commune, une école fondamentale et le Lycée communal Gisozi manquent cruellement d'eau potable. Ils puisent tous l'eau dans les sources aménagées des vallées des alentours. Les débits d'eau étant réduits, on y observe des files d'attente. L'hygiène pose problème surtout pour les ménages ayant des toilettes à siège dans leurs maisons.

Au Lycée communal Gisozi, les élèves vont puiser l'eau dans les vallées et cela perturbe leur temps d'étude personnelle. A l'origine de cette situation, une adduction d'eau provenant de la commune Mugamba en province Bururi (d'une longueur de 60km) a connu des branchements anarchiques sur la partie de la commune Mugamba. Cette adduction avait été construite en 2007 avec un financement de la Banque Mondiale.

Au niveau de l'ONATEL, les travailleurs de cette entreprise n'ont pas reçu leurs salaires des mois de novembre et décembre 2020. Ils dénoncent une mauvaise gestion de l'entreprise et fustigent le parti CNDD-FDD au pouvoir pour être responsable de sa faillite.

#### VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'assainissement du contexte politique est une condition ultime pour que le peuple burundais puisse s'atteler efficacement au décollage socio- économique. Aussi longtemps que les crimes de toute nature ne seront combattus, les efforts de développement seront vains. Le pouvoir doit se rendre à l'évidence que le Burundi ne peut s'auto-suffire pour le moment. Il a besoin des appuis multiformes provenant des autres pays pour pouvoir prendre en charge sa population, au lieu de considérer cette dernière comme une source de financement de l'Etat.

Les contributions financières exigées par les pouvoirs publics à la population sont contraires à la politique de lutte contre la pauvreté, le Burundi étant classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Les détournements de fonds publics ne font qu'enfoncer le clou. En définitive, la corruption est à la base de la faillite de nos entreprises publiques à savoir notamment la REGIDESO, l'ONATEL et d'autres. C'est elle qui a affaibli les services et les infrastructures publics et qui est à la base de la pauvreté des Burundais. Elle va jusqu'à miner le travail de lutte contre la pandémie du COVID-19 et de contrôle permanent des prix des produits sur le marché burundais.

Compte tenu de ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

#### Au gouvernement du Burundi:

- Assainir le climat politique en mettant fin notamment aux patrouilles nocturnes faites par les Imbonerakure qui en profitent pour commettre des crimes ;
- > Combattre l'impunité des crimes et les discours de la haine et d'appel à la violence ;
- Mettre un terme aux contributions forcées et aux rançonnements qui aggravent la pauvreté des ménages;
- Appliquer les mesures barrières pour la prévention du COVID-19 dont les dangers ne sont plus à démontrer, en présentant en tout et partout le mal tel qu'il est pour ne pas désorienter le peuple ;
- > Sanctionner sévèrement les spéculations financières et les hausses non justifiées des prix des produits sur les marchés ;
- Remettre de l'ordre dans les entreprises publiques en mettant en avant les droits des travailleurs et le principe selon lequel l'infraction est individuelle et non collective.